

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Extrait du procès verbal des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 13 février 2014

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Monsieur Jean-Michel OGET (Bettange), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville sur Nied), Monsieur André BOUCHER, Monsieur Alain PIFFER, Madame Josiane LAURENT, Monsieur Didier TALAMONA, Madame Sylviane MEGEL, Monsieur Jean-Claude KREMER, Monsieur Vincent CRAUSER, Monsieur Philippe SCHUTZ, Monsieur Benoît CRUSEM, Madame Ginette MAGRAS, Monsieur Patrice BASTA, Madame Jacqueline PAUL (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur Patrick PIERRE, Monsieur André HESSE, Monsieur Hubert MATHIEU (Condé-Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN, monsieur Raymond DESCHOUX (Coume), Monsieur Alain ALBERT (Denting), Monsieur Patrice KIEFFEL (Eblange), Monsieur Christian KOCH, Monsieur Alain WILZER (Gomelange), Monsieur Gabriel COLLIGNON (Guirlange), Monsieur Gabriel LEMAIRE (Guinkirchen), Monsieur André JAGER (Helstroff), Madame Sophie SCHNEIDER (Hinckange), Monsieur Roger BASSOMPIERRE (Mégange), Madame Georgette STEINMETZ (Momerstroff), Monsieur Bernard SEICHEPINE (Narbéfontaine), Monsieur Gérard CRUSEM (Niedervisse), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur François TROMBINI, Madame Elisabeth ENSEL (Téterchen), Monsieur Jean-Marc CHAMPLON (Valmunster), Monsieur Franck ROGOVITZ (Varize), Madame Eliane KLEIN (Vaudoncourt), Monsieur Gérard FISCHER (Velving) Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Monsieur Dominique BOUCHÉ (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. André BOUCHER, Président (et de M. Jean-Michel BRUN, Vice-président pour les points 1 à 3)

Conseillers en fonction : 47 (le Président ne prend pas part au vote des points n°1 à 3)

Conseillers présents : 44

Dont représentés : 0

Conseillers absents : 3

POINT N°1 : Compte administratif 2013 – Budget Général et affectation du résultat 2013

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président indique que le compte administratif 2013 fait apparaître en fonctionnement un résultat de clôture de + 438.344,16 € et en investissement un résultat de clôture de – 1.396.559,96 €. Il est proposé d'approuver le compte administratif 2013.

IL est proposé au vu du besoin de financement de 925.289,58 € d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à savoir 438.344,16 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'approuver le compte administratif 2013 qui fait apparaître en fonctionnement un résultat de clôture de + 438.344,16 € et en investissement un résultat de clôture de - 1.396.559,96 €.
- 2) D'affecter en section d'investissement à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) l'intégralité de l'excédent de fonctionnement à savoir 438.344,16 €

POINT N°2 : Compte administratif 2013 – Budget assainissement et affectation du résultat 2013

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président indique que le compte administratif 2013 fait apparaître en fonctionnement un résultat de clôture de + 238.925,02 € et en investissement un résultat de clôture de + 210.897,08 €. Il est proposé d'approuver le compte administratif 2013.

Il est proposé au vu du besoin de financement de 1.057.706,10 € d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à savoir 238.925,02 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'approuver le compte administratif 2013 qui fait apparaître en fonctionnement un résultat de clôture de + 238.925,02 € et en investissement un résultat de clôture de + 210.897,08 €.
- 2) D'affecter en section d'investissement à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) l'intégralité de l'excédent de fonctionnement à savoir 238.925,02 €

POINT N°3 : Compte administratif 2013 – Budget ordures ménagères et affectation du résultat 2013

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président indique que le compte administratif 2013 fait apparaître en fonctionnement un résultat de clôture de + 384.656,77 € et en investissement un résultat de clôture de - 1170,29 €. Il est proposé d'approuver le compte administratif 2013.

Il est proposé au vu du besoin de financement de 35.000 € d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 35.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) D'approuver le compte administratif 2013 qui fait apparaître en fonctionnement un résultat de clôture de + 384.656,77 € et en investissement un résultat de clôture de - 1170,29 €.
- 2) D'affecter en section d'investissement à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) l'excédent de fonctionnement à hauteur de 35.000 €

POINT N°4 : Débat d'orientation budgétaire 2014 – budget général et budgets annexes « ordures ménagères » et « assainissement

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président fait lecture du document transmis aux conseillers. Il interroge les conseillers sur l'opportunité de voir disparaître la dotation de solidarité communautaire qui depuis la réforme de la taxe professionnelle a perdu beaucoup de son intérêt notamment pour les communes « éoliennes ». Monsieur Gabriel LEMAIRE, conseiller communautaire de Guinkirchen souhaiterait que cette décision bien que prise ce jour puisse n'être effective que pour le budget 2015. Monsieur le Vice-Président répond que cette décision a déjà évoqué et qu'à son avis la question est positive ou négative et la reporter ne sert à rien. Monsieur François TROMBINI, Conseiller communautaire de Téterchen abonde dans ce sens et pense qu'il est préférable de supprimer cette dotation plutôt que d'augmenter les impôts des ménages

notamment en raison de son faible intérêt pour les communes (58.000 euros pour 26 communes). Monsieur Jean-Michel BRUN indique en outre que le FPIC a pris le relais et n'existait pas en 2007 et qu'il est amené à augmenter pour la CCPB et pour les communes. Madame STEINMETZ, conseillère communautaire de Momerstroff y est opposée même si son montant est devenu faible mais le principe lui paraît important, elle rappelle que la commune de Momerstroff a transféré 65.000 euros à la CCPB. Monsieur Gérard CRUSEM, Conseiller communautaire de Niedervisse est du même avis.
Il est décidé de passer au vote sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2014 ;
- **DECIDE A LA MAJORITE (5 voix contre, 5 abstentions)** de supprimer pour l'avenir la dotation de solidarité communautaire.

POINT N°5 : Ordures ménagères – régie directe – mode de gestion de la déchetterie à l'issue de l'échéance du marché de gestion au 1^{er} juillet 2014 – adhésion à l'éco-organisme ECODDS et adoption du règlement de la décharge de Boulay

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-Président indique que le marché de gestion de la déchetterie arrive à échéance le 30 juin 2014. Compte tenu du transfert de la compétence « traitement des ordures ménagères » au SYDEME, la CCPB est tenue à échéance des contrats de rejoindre les autres communautés de communes du SYDEME pour certains types de déchets qui jusqu'à ce jour étaient gérés dans le cadre du contrat SITA. Il reste naturellement quelques gisements de déchets que le SYDEME ne gère pas encore : les gravats, les déchets toxiques, le plâtre. Le gardiennage est jusqu'à ce jour une prestation du marché SITA. Au vu de ces éléments, il apparaît de plus en plus opportun de gérer en régie le service c'est-à-dire qu'ECOTRI et le SYDEME gèreraient la plupart des flux et le traitement des déchets suivants : cartons, verre, bois, DEEE, tout-venant, déchets verts, meubles, DASRI, papier. Resterait à la CCPB à passer des contrats pour le plâtre, la ferraille et surtout les déchets ménagers spéciaux (adhésion à un nouvel éco-organisme ECODDS). Le gardiennage et la gestion quotidienne seraient dès lors assurés par le personnel de la Communauté de communes.

Bien entendu, ce nouveau mode de gestion entraînera pour la CCPB des contraintes et des responsabilités supplémentaires mais aussi des économies substantielles. (70.000 euros environ en année pleine pour le traitement et l'enlèvement des bennes reprises désormais par le SYDEME). Par ailleurs, il a été demandé au SYDEME d'accepter que les déchets verts non ligneux (pelouse et feuilles mortes) ne soient pas transportés à Morsbach ou sur les sites de transfert mais déversés sur la future unité de biométhanisation (en face de la déchetterie). L'économie n'est pas certaine (le SYDEME facturera la rotation de la benne forfaitairement) mais sur le plan environnemental, l'intérêt nous semble évident.

Il indique en outre qu'il y a lieu d'adhérer à l'éco-organisme ECODDS et de signer une convention avec cet établissement.

La modification des dispositifs d'aide (suppression des subventions versées par l'Agence de l'Eau-Rhin-Meuse) concernant le traitement des déchets ménagers spéciaux oblige la Communauté de communes à envisager l'adhésion à un éco-organisme ECO-DDS nouvellement créé. Cette démarche permettra à la CCPB d'obtenir des aides liées à la collecte et au traitement de certains déchets diffus spécifiques des ménages (nouvelles dénomination).

Il indique enfin que le projet de règlement de la décharge de Boulay a été envoyé à tous les conseillers qui ont pu en prendre connaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'opter pour la régie directe pour gérer la déchetterie et de passer des marchés publics ponctuels pour la gestion de certains déchets qui ne sont pas confiés encore au SYDEME,

- De confier au SYDEME la rotation des bennes, leur location et le traitement des déchets que le SYDEME intègre,
- De demander une dérogation concernant les déchets verts non ligneux (rotation de bennes et transport vers l'usine de biométhanisation de Boulay à compter de sa mise en service)
- D'adhérer à l'éco-organisme pour les DDS et autorise le Président à convenir de toutes les modalités d'adhésion avec l'éco-organisme et à signer la convention d'adhésion et les pièces administratives et financières afférentes,
- D'approuver le règlement proposé aux conseillers pour l'accès à la décharge de Boulay,

POINT N°6 : Fixation de la participation d'assainissement collectif – construction d'un EHPAD

Monsieur Le Président indique qu'il y a lieu de fixer cette participation de façon spécifique dans la mesure où ce type d'établissement n'entre dans aucune des catégories pour lesquelles une délibération a déjà été prise. Il est proposé de fixer une participation de 10€ par m² de surface de plancher ce qui représente environ 45.000 euros de participation pour l'EHPAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- De fixer à 10€ par m² de plancher la participation d'assainissement collectif pour l'EHPAD à construire à Boulay
- D'autoriser le Président à signer les pièces administratives et financières afférentes,

POINT N°7 : Fixation d'un tarif de vente des poubelles.

Monsieur Le Président indique que les tarifs proposés sont ceux en vigueur au SIVOM-VRD en 2013 à savoir pour 120 l : 19,00 € HT et pour 240 l : 28,90 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

- 1) De fixer les tarifs des poubelles pour 120 l à 19,00 € HT et pour 240 l à 28,90 € HT.
- 2) D'autoriser le Président à signer les pièces administratives et financières afférentes,

Les membres du conseil communautaire,

